



Procès verbal
du Conseil municipal
du 02 avril 2021

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

02 avril 2021 – Points d'informations

A. SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021

B. SUR LES TAUX DE FISCALITE 2021

C. SUR LE DEFFICIT D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUALUDIQUE DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

02 avril 2021 - n° 01
210021

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
19 FEVRIER 2021**

En application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 février 2021 est :

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR

Abstentions: 3 (R. GANIER – C. LEMAIRE - A. GOMIS)

 Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Séance du 02 avril 2021

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 07/04/2021 17:33:27

Nature Délibérations
Matière Institutions et vie politique | Fonctionnement des assembles
Référence de l'acte **01DCM210021**
Designation Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2021
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 07/04/2021 - 17:18:22 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 07/04/2021 - 17:20:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2021 - 17:24:21

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210021-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2021

Acte principal 01-AdoptionduPV.pdf, 542 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 02
210022

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU « BUDGET PARTICIPATIF 2021 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-19 et L. 2122-21,

Après avis favorable de la Commission Finances du 31 mars 2021,

Considérant que la Ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite développer sa politique de démocratie de proximité en donnant l'opportunité aux Déodatien(ne)s de prendre part directement à l'élaboration d'une partie de ses projets, par l'intermédiaire d'un Budget Participatif,

Considérant que le Budget Participatif sera assuré par un accompagnement numérique dédié,

Considérant qu'une part des dépenses d'investissement de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges financera ce Budget Participatif,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de la Ville de Saint-Dié-des Vosges,

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'élaboration d'un Budget Participatif à Saint-Dié-des-Vosges et un accompagnement numérique dédié ; et de réserver 100 000 € de dépenses d'investissement pour ce budget participatif.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'élaboration du règlement intérieur lié au Budget Participatif pour l'année 2021 ;
- DECIDE de créer un Budget Participatif à hauteur de 100 000 euros sur les dépenses d'investissements ;
- PRECISE que des crédits de fonctionnement pourront également être mobilisés à l'appui de la réalisation de ces projets ;
- DECIDE que ce Budget Participatif sera suivi par un accompagnement numérique dédié ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant la création, l'élaboration et le suivi du Budget Participatif ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY,

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 03 (1/2)
210023

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 et suivants,

Vu la Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges signée le 13 juillet 2018,

Vu la délibération n° 190093 du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges approuvant la convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain en date du 22 novembre 2019,

Vu la délibération n° 2019/11/05 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges approuvant la convention d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain en date du 26 novembre 2019,

Vu la délibération n° 200023 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges approuvant le règlement d'attribution des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain en date du 5 juin 2020 ;

Vu l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU accordée par la Région Grand Est à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU accordée par le Département des Vosges à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,

La politique en faveur de l'habitat est une thématique majeure du programme Action Cœur de Ville. Elle se traduit notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2020, cette OPAH-RU vise, sur un périmètre défini au centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges, à accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dans la rénovation et l'amélioration des logements.

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a mis en place un dispositif d'accompagnement des projets qui n'entrent pas dans le champ d'application du règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cet accompagnement est encadré par un règlement d'attribution qu'il convient de modifier pour, d'une part, préciser certaines dispositions et, d'autre part, intégrer aux aides existantes octroyées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges les contributions respectives du Département des Vosges et de la Région Grand Est. La part de la Ville reste inchangée.

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 03 (2/2)

Les aides départementales et régionales sont directement versées à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, qui les reverse ensuite aux propriétaires privés, selon les modalités prévues par le règlement d'attribution.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE le règlement d'attribution des aides délivrées dans le cadre de l'OPAH-RU de Saint-Dié-des-Vosges, modifié en annexe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute décision d'attribution des aides aux propriétaires éligibles dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,


David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 15:37:58

Nature Délibérations
Matière Domaines de competences par themes | Politique de la ville-habitat-logement
Référence de l'acte **01DCM210023**
Designation Modification du règlement d'attribution des aides dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 07/04/2021 - 17:22:35 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 07/04/2021 - 17:24:02
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2021 - 17:28:05
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210023-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 03-ModificationdureglementdattributionsdesaidesdanslecadredeLOPAH-RU.pdf, 1133 Ko, 3 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 04
210024

**DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
ET DE SOUTIEN DE LA REGION GRAND EST POUR LE PROJET DE
RESTAURATION PATRIMONIALE DE LA CHAPELLE SAINT-DEODAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La chapelle Saint-Déodat est un lieu essentiel dans l'histoire locale, à l'origine de la fondation médiévale de l'abbaye et de la ville. L'objectif est de restaurer ce patrimoine pour sa mise en valeur d'un point de vue historique et culturel. La restauration de cette chapelle permettra de mettre en lumière son origine pour les touristes mais également les habitants.

Par ailleurs, une association culturelle dynamique y organise, plusieurs fois par an en temps normal, des concerts variés. Les travaux envisagés doivent permettre de faciliter l'accueil des artistes comme du public, tout en respectant le bâtiment et son architecture. La chapelle est également ouverte au public lors des journées du patrimoine et de la fête patronale, en juin.

Les travaux comprennent la réfection des toitures, des maçonneries, des enduits de façades, et des aménagements intérieurs et extérieurs.

L'opération de réhabilitation de la chapelle Saint-Déodat est estimée à 189 040,00 € HT (soit 226 848 € TTC).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de :
 - l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Grandes priorités / GP7 / préservation du patrimoine public historique et culturel (taux de 40%) ;
 - La Région Grand Est au titre du dispositif centralité ou du dispositif culture (taux de 30% de la dépense éligible plafonnée à 500 000 € HT) ;
 - La fondation du Patrimoine (campagne de mécénat) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 05
210025

ELECTRIFICATION RURALE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS
CHEMIN DES BOUQUETS

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a pour projet l'enfouissement des réseaux secs Chemin des Bouquets. Le coût de l'opération s'élève à 77 400,12 € HT. Les travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, au titre du Programme Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la Ville s'élève à 40 % du montant HT des travaux, plafonné à 90 000 € HT de travaux puis 80 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, soit 30 960,05 €, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau Orange
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs
- d'assainissement ou d'eau potable

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE la réalisation des travaux conformément au projet présenté, pour un montant de 77 400,12 € HT ;
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention ;
- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme de 30 960,05 €, représentant 40 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000 € HT de travaux puis 80 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

(Signature)
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 15:43:26

Nature Délibérations
Matière Urbanisme | Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Référence de l'acte **01DCM210025**
Designation Electrification rurale - Enfouissement des réseaux secs chemin des bouquets
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 07/04/2021 - 17:29:31 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 07/04/2021 - 17:30:02

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2021 - 17:36:06

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210025-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 05-Enfouissementreseauxsecschemindesbouquets.pdf, 811 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 06
210026

ELECTRIFICATION RURALE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS
AVENUE DU CIMETIERE MILITAIRE

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a pour projet l'enfouissement des réseaux secs Avenue du cimetière militaire. Le coût de l'opération s'élève à 325 798,17 € HT pour la Tranche 1 et à 113 603,83 € HT pour la Tranche 2. Les travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, au titre du Programme Environnement et Cadre de Vie.

La participation de la Ville s'élève à 24 % du montant HT des travaux, plafonné à 90 000 € HT de travaux puis 66 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, soit 177 226,79 € pour la Tranche 1 et 37 178,53 € pour la Tranche 2 ; conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Cette première délibération est le point de départ du chiffrage de l'enfouissement des réseaux Orange, ces réseaux ne pouvant être enfouis l'un sans l'autre.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE la réalisation des travaux conformément au projet présenté, pour un montant de 325 798, 17 € HT pour la Tranche 1 et de 113 603, 83 € HT pour la Tranche 2 ;
- AUTORISE la réalisation des études d'enfouissement des réseaux Orange qui seront présentés au Conseil municipal dès leur réception ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,


David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service : DGS
Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression : 08/04/2021 15:44:04

Nature : Délibérations
Matière : Urbanisme | Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Référence de l'acte : **01DCM210026**
Designation : Electrification rurale - Enfouissement des réseaux secs Avenue du cimetière militaire
Date de décision : 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 07/04/2021 - 17:30:56 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 09:20:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 09:23:38

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210026-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal : 06-EnfouissementreseauxsecsAvenueducimetieremilitaire.pdf, 769 Ko, 2 page(s)
Annexes : *aucune*

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 07
210027

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LE PÔLE
D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE LA DEODATIE
« J'ADOpte UNE RUCHE EN DEODATIE »**

Dans le cadre du programme Biodiversité initié par le Pays de la Déodatie, l'action « J'adopte une ruche en Déodatie » a été mise en place dès 2014.

Elle a pour vocation de sensibiliser le grand public à la biodiversité de proximité, de participer au développement des circuits courts, d'inciter les collectivités à donner le bon exemple en matière de gestion des espaces verts mais aussi de soutenir l'apiculture locale et de contribuer au maintien de son activité sur le territoire.

Depuis son arrivée, la municipalité de Saint-Dié-des-Vosges est particulièrement impliquée dans le domaine du Développement Durable et encourage les actions en leur faveur.

La mise en œuvre d'une démarche de développement durable par la Ville est un processus complexe qui engage agents et habitants. Il s'agit d'opérer une véritable synergie entre des projets et des programmes transverses, menés avec des interlocuteurs impliqués notamment dans les services de la Ville, dans les autres collectivités et avec l'ensemble de la société.

Le programme 2016 l'Année Verte, composé de quatre thématiques (la présence de la nature en ville, la santé, l'efficacité énergétique et la communication) a lancé cette démarche et dont l'aboutissement est le lancement du programme municipal 2020-2026 Territoire Durable.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges, engagée dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité, mais aussi soucieuse de la santé environnementale des Déodatien(ne)s, pourrait poursuivre ses actions de sensibilisation sur le territoire communal.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le projet initié en 2014 et ratifié lors de la signature de la convention « J'adopte une Ruche en Déodatie » pour 3 ans, d'autoriser le Maire à poursuivre les actions de sensibilisation par la signature d'une deuxième convention entre la Ville, le PETR et l'apiculteur conventionné pour accompagner ce programme.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de poursuivre l'action de sensibilisation et de protection entreprise en 2014 ;
- AUTORISE le Maire à prolonger le conventionnement entre la Ville, le PETR et l'apiculteur conventionné ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Séance du 02 avril 2021

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 08
210028

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ACTION CŒUR DE VILLE - DEMOLITION DE LA PASSERELLE

Vu la convention-cadre Action Cœur de Ville de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges signée en date du 13 juillet 2018,

Vu l'avenant de projet à la convention Action Cœur de Ville délibérée lors du Conseil municipal du 19 février 2021,

Vu l'appel à projets de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – exercice 2021 en date du 05 octobre 2020, en particulier sa partie relative à Action Cœur de Ville,

Les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Dié-des-Vosges comprennent une partie importante de démolition / déconstruction d'anciens bâtiments et ouvrages, réalisée en quasi-totalité.

En particulier, la passerelle permettant de rejoindre la rue de la Meurthe et la rue du Petit Saint Dié a été démonté à ses extrémités, et seule reste la partie surplombant les voies.

Sa destruction est un préalable à la poursuite du chantier du pôle d'échange multimodal en 2022.

Ces derniers travaux, prévus à l'été 2021, nécessitent une intervention spécifique liée à la mise en sécurité des voies et à la coupure des caténaires.

Ils sont estimés à 425 083 € hors taxes. La subvention DSIL est sollicitée à hauteur de 40%.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la démolition de l'ancienne passerelle piétonne ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service : DGS
Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression : 08/04/2021 14:40:17

Nature : Délibérations
Matière : Finances locales | Subventions | Subventions accordées à d'autres collectivités publiques

Référence de l'acte : **01DCM210028**
Designation : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Action Cœur de Ville - Démolition de la passerelle

Date de décision : 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 11:26:13 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 11:28:01
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 11:32:46
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210028-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal : 08-DemandeDSILDemolitiondelapasserelle.pdf, 848 Ko, 2 page(s)
Annexes : aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 09 (1/2)
210029

**DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
ET DE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LA
PHASE 1 DE LA MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser la phase 1 de la mise en conformité de l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) de la ville de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée),

Considérant que la programmation prévoit des travaux de mise en conformité de l'ensemble des sites jusqu'en 2027.

La phase 1 de la mise en conformité de l'accessibilité de l'ensemble des ERP concerne les sites suivants :

- Groupe scolaire Ferdinand-BRUNOT
- Groupe scolaire Paul-ELBEL
- Groupe scolaire Gaston-COLNAT
- Ecole Eugénie et Jules-Ferry
- Ecole Camille-CLAUDEL
- Ecole Claire-GOLL
- Groupe scolaire Jacques-PREVERT
- Groupe scolaire Fernand-BALDENSPERGER (aile Ouest)
- Hôtel de Ville

Les travaux concernent :

- Le stationnement PMR
- La circulation horizontale : balisage des cheminements ; mise en place d'une bande de guidage depuis le stationnement PMR jusqu'à l'entrée du site y compris déplacement du panneau de signalisation
- La mise en conformité des escaliers, main courante, nez de marche, contraste des contremarches et bande podotactile.
- L'adaptation de mobilier (exemple borne d'accueil)
- La signalétique directionnelle adaptée
- La vitrophanie
- La création de sanitaires PMR
- La création d'espace d'attente sécurisé
- L'installation de boucle magnétique
- La mise aux normes de l'éclairage
- La création et mise aux normes de rampes
- L'installation d'appareil élévateur (plateforme élévatrice, ascenseur) et la mise aux normes des appareils existants.

L'opération de la phase 1 de la mise en conformité de l'accessibilité est estimée à 588 138 € HT (soit 705 766 € TTC).

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 33

*Nombre des Membres en
exercice.....* 33

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 28

Procuration..... 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de :
 - l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Grandes priorités / GP2 / sécurité et accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux (taux de 40%) ;
 - Le Conseil Départemental des Vosges au titre du patrimoine (taux de 17% de la dépense éligible plafonnée à 300 000 € HT) ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:41:29

Nature Délibérations
Matière Libertés publiques et pouvoirs de police | Police municipale | Etablissement recevant du public (ERP)
Référence de l'acte **01DCM210029**
Designation Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de soutien du Conseil départemental des Vosges pour la phase 1 de la mise en conformité de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 11:29:40 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 11:30:23
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 11:34:38
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210029-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 09-DemandeDSILpourlaphase1ERP2.pdf, 1062 Ko, 3 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 10
210030

FUSION ADMINISTRATIVE DES ÉCOLES CLAIRE GOLL ET VINCENT AURIOL

Par lettre du 11 mars 2021, Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur les mesures qu'il compte prendre à la rentrée scolaire 2021-2022 concernant deux établissements scolaires du 1^{er} degré de la ville.

Sa proposition est la suivante :

- Fusion administrative des écoles Claire GOLL et Vincent AURIOL

Cette fusion permettrait :

- La continuité pédagogique entre les cycles scolaires,
- Le rôle essentiel du travail avec les familles,
- La création d'un poste de direction bénéficiant d'une décharge totale, permettant ainsi au futur directeur de se consacrer au pilotage pédagogique des équipes et aux relations avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative,
- La suppression des compléments de temps partiels des directeurs actuels au bénéfice des élèves qui n'auront, ainsi, qu'un seul et unique enseignant.

Il est proposé au Conseil municipal de statuer sur cette fusion administrative de ces deux écoles étant entendu que les élèves de maternelles et élémentaires restent chacun dans les bâtiments scolaires actuels.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

- APPROUVE la fusion administrative entre ces deux établissements scolaires situés dans le quartier Kellermann de Saint-Dié-des-Vosges.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS – G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:42:15

Nature Délibérations
Matière Domaines de competences par themes | Enseignement | Frais de fonctionnement des écoles

Référence de l'acte **01DCM210030**
Designation Fusion administrative des écoles Claire Goll et Vincent Auriol
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 11:42:06 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 11:44:06

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 11:48:16

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210030-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 10-FusionadministrativedesecolesGolletAuriol.pdf, 756 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 11
210031

ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment son article L. 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-9 et L. 2122-21,

Vu l'Avis de France Domaine en date 06 novembre 2020,

Considérant que cet échange vise à régulariser une situation foncière suite à ces travaux,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de procéder à cet échange afin de garantir la viabilité des infrastructures,

Considérant l'accord trouvé avec le coéchangiste,

Il est proposé d'échanger les parcelles cadastrées section CN N°184 – N°186 et N°188 d'une contenance globale de 24ca appartenant à la Ville et issues de délaissés en contre échange de la parcelle cadastrée section CN N°181 d'une contenance de 55ca sans soulte.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'échange des parcelles cadastrées section CN N°184 – 3ca, N°186 – 9 ca et N°188 – 12ca soit 24 ca au global en contre échange de la parcelle cadastrée CN N°181 d'une contenance de 55ca sans soulte ;
- DIT que les frais d'acte en la forme notarié seront pris en charge par la Ville ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dont l'acte authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Séance du 02 avril 2021

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:44:10

Nature Délibérations
Matière Urbanisme | Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Référence de l'acte **01DCM210031**
Designation Echange de biens immobiliers
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 11:44:05 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 11:46:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 11:51:14

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210031-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 11-Echangedebiensimmobiliers.pdf, 720 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 12
210032

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR ET EN CREANCES ETEINTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 02 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes,

Vu les demandes d'admissions en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint-Dié Gestion Publique Locale,

Vu les demandes d'admissions en non-valeur adressées par Madame Sophie Breton, Comptable publique responsable de la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges Gestion Publique Locale,

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en créances éteintes (compte 6542) ou en non-valeur (compte 6541) les titres de recettes annexés à la présente.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes la somme de : 862,80 euros sur le budget principal de la Ville ;
- ADMET en non-valeur la somme de : 4 440,85 euros pour le budget principal de la Ville ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition à l'appui de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:45:16

Nature Délibérations
Matière Finances locales | Fiscalité | Vote des autres taxes | Autres
Référence de l'acte **01DCM210032**
Designation Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non valeur et en créances éteintes
Date de décision 08/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 11:45:48 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 11:46:06
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 11:51:14
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210408-01DCM210032-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 12-Taxesetproduitsirrecouvrables-Admissionennonvaleuretcraanceseteintes.pdf, 749 Ko, 2 page(s)
Annexes *aucune*

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 13
210033

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LA PREFECTURE DES VOSGES POUR LA MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 13 ET 20 JUIN 2021

Par courriel en date du 18 février 2021, le Préfet des Vosges nous a transmis une convention relative aux travaux de mise sous pli pour les élections départementales des 13 et 20 juin 2021.

La convention est conclue, en application des dispositions de l'article L. 212 du Code électoral afin de confier à la collectivité, à l'occasion de l'organisation des élections départementales des 13 et 20 juin 2021, les travaux d'adressage, de mise sous pli et de colisage des documents de propagande électorale (circulaires, également appelées professions de foi et bulletins de vote) des communes de chacun des cantons de Saint-Dié-des-Vosges 1 et Saint-Dié-des-Vosges 2.

La commission de propagande est instituée par arrêté du Préfet.

La convention à conclure a pour objet de régler les conditions matérielles et financières liées aux opérations d'adressage, de mise sous pli et de colisage des documents électoraux qui devront avoir lieu pour les premier et éventuel second tour du scrutin.

A ce titre, la commune bénéficiera d'une dotation allouée par l'État qui sera versée à l'issue des opérations électorales. Elle comprend la rémunération des personnes recrutées pour effectuer ces travaux, ainsi que les charges sociales et patronales afférentes, le règlement d'éventuels frais annexes liés à cette prestation, comme la location de salles, etc.

Elle est calculée comme suit : nombre d'électeurs inscrits le jour du scrutin x 0,30 euros par tour de scrutin.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir avec la Préfecture des Vosges relative aux travaux de mise sous pli pour les élections départementales des 13 et 20 juin 2021 ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service : DGS
Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression : 08/04/2021 14:46:26

Nature : Délibérations
Matière : Institutions et vie politique | Election executif
Référence de l'acte : **01DCM210033**
Designation : Convention entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Préfecture des Vosges pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections départementales des 13 et 20 juin 2021
Date de décision : 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:03:39 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 14:04:05
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:10:26
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210033-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal : 13-ConventionVillePrefecturepourmisesouspli-propagandeélectorale.pdf, 891 Ko, 2 page(s)
Annexes : 13CONVENTIONPREFMSPetCOLISAGEdeparte2021pourle26FEV2021MAXI.pdf, 1795 Ko, 3 page(s)

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

02 avril 2021 - n° 14 (1/2)
210034

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE LA FORÊT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L. 112-1, L. 121-1 à L. 121-5, L. 124-1, D. 214-21-1, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-4, R. 213-23, L. 214-3, L. 214-5 à L. 214-8, D. 214-22, D. 214-23, L. 214-9 à L. 214-11, L. 243-1 à L. 243-3, L. 244-1, L. 261-8,

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les articles L. 362-1 et suivants,

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale,

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière,

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes,

Considérant la présentation faite par le représentant de l'ONF,

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2021 selon le tableau suivant et le plan annexé à la présente :

Parcelles	Surface de la parcelle (ha)	Surface de la coupe (ha)	Type de coupe	Essence dominante	Volume total (m3)	Proposition
Massif de la Bure 106 109 112 128	6,11 7,09 9,33 1,01	6,11 1,5 8,32 1,01	Irrégulière	Sapin Sapin Sapin Pin Sylvestre	183 30 416 51	Suppression
Massif de l'Ormont 201 202 206 211 220 223 226 218	11,07 8,53 8,42 12,96 15,6 8,31 16,15 10,93	11,07 8,53 7,43 12,96 15,6 8,31 10,01 10	Irrégulière	Sapin Pin Sylvestre Sapin Sapin Sapin Sapin Épicéa Sapin	720 512 446 389 546 665 250 550	Suppression A passer en coupe
Massif du Kemberg 307 327 328 329	8,51 6,87 15,28 14,8	6,59 3,3 11 6,55	Irrégulière	Sapin Sapin	165 83 330 295	Suppression A passer en coupe
Massif de la Madeleine 403 406 418 419	20,46 6,12 7,25 7,68	10,74 2 1,2 3,5	Régénération définitive Régénération ensemencement	Sapin Sapin Hêtre Hêtre	376 200 54 158	Suppression A passer en coupe A passer en coupe

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette récapitulée dans le tableau ci-dessus et sur leur désignation au titre de l'exercice 2021 ;
- DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes et de procéder à leur désignation pour l'exercice 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:48:31

Nature Délibérations
Matière Domaines de competences par themes | Environnement | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (industrielles ou agricoles)

Référence de l'acte **01DCM210034**
Designation Etat d'assiette des coupes de la forêt au titre de l'exercice 2021
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:06:09 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 14:08:01

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:10:26

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210034-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 14-Etatdassiettedescoupesdelaforetautitredel'exercice2021.pdf, 917 Ko, 3 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

02 avril 2020 - n° 15
210035

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES VOSGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association des Maires Ruraux des Vosges,

Considérant que l'association des Maires Ruraux est une association qui s'attache à défendre la ruralité et apporte son appui aux communes des territoires ruraux,

Considérant l'intérêt de soutenir cette association pour les services qu'elle apporte au territoire dans lequel s'inscrit l'action de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association des Maires Ruraux des Vosges à partir de 2021.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux des Vosges à partir de 2021 ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette décision et à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

 Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:50:30

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Autres types de contrats | Autres
Référence de l'acte **01DCM210035**
Designation Adhésion à l'association des maires ruraux des Vosges
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:12:26 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 14:14:13

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:18:58

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210035-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 15-AdhesionalassociationdesmairesrurauxdesVosges.pdf, 677 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 16
210036

**CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE
(SELIA)**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 112-3, L. 121-2, L. 122-1, L. 226-2-1, L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9,

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'engage aux côtés du Conseil Départemental des Vosges dans les actions de prévention spécialisée sur le territoire communal en mettant à disposition de l'association SELIA un éducateur de rue, soit l'équivalent d'une participation financière annuelle de 55 438,68 €.

Une convention est signée annuellement. Les objectifs des actions sont :

- De favoriser l'établissement d'un climat social serein dans les quartiers, participer à l'apaisement, le cas échéant, de tensions sociales entre adultes et jeunes du quartier, voire entre groupes de pairs,
- De maintenir voire de rétablir des liens avec des jeunes en voie d'exclusion,
- De permettre à des jeunes de prendre confiance en l'adulte et de renouer avec les dispositifs de droit commun, ce qui nécessite une intervention dans la durée auprès de ceux-ci et un travail en réseau avec l'ensemble des partenaires participant à l'insertion des jeunes dans la société,
- A terme, d'aider des jeunes en difficulté à devenir des adultes autonomes, insérés socialement et professionnellement dans la société

L'association SELIA s'engage dans une démarche d'évaluation de son activité, conformément à la demande des deux financeurs que sont le Conseil Départemental et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Des fiches anonymes de suivi doivent être transmises 2 fois par an aux 2 financeurs afin de permettre de mieux appréhender les profils des jeunes, des familles, le type d'accompagnement mis en place, la nature de l'accompagnement, afin de recenser les besoins des jeunes et de déterminer les actions à mettre en place.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la Convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux actions de prévention spécialisée menées sur la commune par l'association SELIA.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:51:41

Nature Délibérations
Matière Domaines de competences par themes | Aide sociale
Référence de l'acte **01DCM210036**
Designation Convention relative aux actions de prévention spécialisée (SELIA)
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:15:23 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 14:16:18
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:34:57
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210036-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 16-ConventionrelativeauxactionsdepreventionspecialiseeSELIA.pdf, 869 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 17 (1/2)
210037

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, DE LA VILLE ET DU CCAS DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Vu les articles L. 1411-5, L.1414-2 et L. 1414-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

Considérant que les télécommunications sont indispensables au bon fonctionnement d'une collectivité en ce qu'elles participent au principe de continuité du service public, les opérateurs intervenant dans ce domaine ayant à ce titre une obligation contractuelle de délivrer une qualité et une continuité de service sécurisé,

Considérant que le Code de la Commande Publique permet aux collectivités et établissements publics de mettre en place un groupement de commandes, l'objectif étant d'assurer le respect des objectifs de qualité, de coordination et de maîtrise des coûts et délais des opérations,

Considérant la volonté des membres de la Communauté d'Agglomération, de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de services de téléphonie fixe, mobile, d'interconnexion de sites et d'accès internet,

Considérant leur intérêt commun de constituer ce groupement de commande, afin d'optimiser le service, de garantir la cohérence du réseau et de réaliser des économies importantes,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes, qu'elle sera chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'elle assurera les fonctions de mandataire des membres du groupement et sera habilitée à ce titre à signer et notifier le marché.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges, Office de Tourisme Intercommunal ;
- ACCEPTE que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de prestations de télécommunications pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération ;

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 17 (2/2)

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tout acte s'y rapportant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service : DGS
Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression : 08/04/2021 14:52:47

Nature : Délibérations
Matière : Commande Publique | Autres types de contrats | Groupements de commande
Référence de l'acte : **01DCM210037**
Designation : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications au profit de la Communauté d'Agglomération, de l'Office du Tourisme Intercommunal, de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges

Date de décision : 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:23:59 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 14:26:03
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:31:19
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210037-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal : 17-Constitutiondegroupementdecommandes.pdf, 1136 Ko, 3 page(s)
Annexes : aucune

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 18
210038

AVENANT N° 04 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR CONCLUE AVEC LA SOCIETE DALKIA FRANCE

Vu la Convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France le 1^{er} juillet 2008,

Vu l'avenant n° 01 à la Convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France du 29 août 2014,

Vu l'avenant n° 02 à la Convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France du 19 janvier 2015,

Vu l'Avenant n° 03 à la Convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France du 23 décembre 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prendre un avenant afin :

- de confirmer le taux de frais généraux applicable par le Concessionnaire dans les comptes de la concession et de détailler précisément la méthode de calcul utilisée pour cette application,

- de définir le coefficient de frais de gestion applicable aux dépenses GER réalisées par le Concessionnaire,

- d'acter le montant définitif des travaux de premier établissement et des subventions allouées,

- de redéfinir la répartition des énergies entrantes dans le mix énergétique, et le coût de la tarification R1 qui en découle,

- de présenter le compte d'exploitation prévisionnel en résultant et prenant en compte le compte d'exploitation prévisionnel résultant de l'avenant n° 03.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n° 04 à la convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la Société Dalkia France ;

- AUTORISE le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:54:38

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Délégation de service public | Avenants
Référence de l'acte **01DCM210038**
Designation Avenant n° 04 à la Convention de délégation de production et de distribution de chaleur conclue avec la société DALKIA France
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:26:49 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 14:28:06
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:34:57
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210038-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 18-Avenant04Dalkia2.pdf, 816 Ko, 2 page(s)
Annexes avenant4.pdf, 5600 Ko, 12 page(s)

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 19
210039

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de la création des postes permanents à temps complet suivants, par filière et cadre d'emplois :
 - o Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1
- PRECISE que les postes seront occupés par des agents titulaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 ou 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximum de 3 ans ;
- AUTORISE le Maire à procéder aux recrutements de contractuels ou d'emplois réservés sur ces emplois, selon les nécessités de service ;
- DECIDE de procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois et des effectifs ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE



Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

02 avril 2021 - n° 20
210040

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'AMENAGEMENT
D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS**

Par délibération du 1^{er} septembre 2014, la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de modifier l'intérêt communautaire dans la cadre de la compétence Tourisme en y ajoutant « la création, la gestion et l'entretien des aires de camping-cars » à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges intégrant la compétence supplémentaire suivante : « *Création, entretien et gestion des équipements touristiques* » par délibération en date du 5 décembre 2017, du 4 décembre 2018 et du 6 mai 2019,

Considérant l'aménagement de l'aire d'accueil des campings cars située sur le terrain de l'ex camping au printemps 2016,

Monsieur le Maire propose la mise à disposition de la parcelle communale concernée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, structure ayant la compétence,

Il s'agit des parcelles situées avenue de la Vanne de Pierre en lieu et place de l'ex camping municipal.

Le bornage relatif à l'implantation dudit aménagement est en cours de numérotation. Le plan de récolement affecté à la dite aire de stationnement est jointe au présent acte.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des Vosges,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la parcelle en cours de renumérotation cadastrale concernant l'implantation de l'aire de camping-cars réceptionnée en juin 2016 pour une contenance de 61a36ca ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER - C. LEMAIRE - A. GOMIS - G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 08/04/2021 14:58:44

Nature Délibérations
Matière Urbanisme | Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Référence de l'acte **01DCM210040**
Designation Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'aménagement d'une aire de camping-cars
Date de décision 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:31:07 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 08/04/2021 - 14:34:02

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:38:29

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210040-DE

Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal 20-Conventiondemiseadispositiondunterrainpourcamping-cars.pdf, 855 Ko, 2 page(s)
Annexes ConventionMADterrainSDDV21122020.pdf, 130 Ko, 2 page(s)

Aperçu de l'acte principal



02 avril 2021 - n° 21
210041

**CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1,

Vu la Délibération n° 20 du Conseil municipal en date du 02 avril 2021 approuvant la mise à disposition à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la parcelle en cours de renumérotation cadastrale concernant l'implantation de l'aire de camping-cars réceptionnée en juin 2016 pour une contenance de 61a36ca,

Considérant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges intégrant la compétence supplémentaire « création, entretien et gestion d'équipements touristiques »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peut confier à la commune de Saint-Dié-des-Vosges par convention, la gestion de l'aire de camping-cars située La Vanne de Pierre,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges peut réaliser des économies d'échelle en faisant appel aux services des communes dans lesquelles sont situées les aires de camping-cars pour effectuer des missions d'entretien et des interventions techniques ponctuelles sur les aires de camping-cars,

Considérant qu'en dehors des horaires de services des agents communaux, à savoir en semaine entre 12h00 et 14h00, après 17h00 et le week-end, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ferait appel à un prestataire privé,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des Vosges,

Il est proposé de signer avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges une convention de gestion de l'aire de camping-cars située la Vanne de Pierre dans la commune de Saint-Dié-des-Vosges,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la gestion courante de l'aire de camping cars située la Vanne de Pierre ;
- APPROUVE les termes de la convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER - C. LEMAIRE - A. GOMIS - G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 33

Nombre des Membres en
exercice..... 33

Nombre des Membres présents
à la séance..... 28

Procuration 05

Séance du 02 avril 2021

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire en téléconférence sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Françoise LEGRAND, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Hélène WATHIER, Pierre JEANNEL, Michelina SALZEMANN, Nicolas BALLAND, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Patrick VOURIOT	à	Bruno TOUSSAINT
Claude KIENER	à	Françoise LEGRAND
Bartlomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Nicolas SIMON	à	David VALENCE
Adrien GOMIS	à	Romain GANIER

Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service : DGS
Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression : 08/04/2021 14:59:46

Nature : Délibérations
Matière : Urbanisme | Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Référence de l'acte : **01DCM210041**
Designation : Convention de gestion de l'aire de camping-cars de Saint-Dié-des-Vosges avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
Date de décision : 07/04/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 08/04/2021 - 14:35:08 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 08/04/2021 - 14:36:05
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 08/04/2021 - 14:40:34
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210407-01DCM210041-DE
Certifié exécutoire le 08/04/2021

Acte principal : 21-Conventiondegestiondelairedecamping-cars2.pdf, 916 Ko, 2 page(s)
Annexes : ProjetdeconventioncommunedeSaint-DieV2.pdf, 147 Ko, 3 page(s)

Aperçu de l'acte principal

